



## **CAHIER DES CHARGES**

**LIFE04NAT/FR/000082**

Intitulé de l'action : Protection des berges et replantation de ripisylve sur les ruisseaux à écrevisses du bassin de l'Yonne amont - Vaucorniau

Ref. Action : C1-2006-1-8 (2)

Maître d'ouvrage :

PNR du Morvan	X
ONF	
PNR du Haut-Jura	
ADAPEMONT	



Août 2007

## Les programmes LIFE

Lancé en 1992, LIFE ("L'Instrument Financier pour l'Environnement") est l'un des fers de lance de la **politique environnementale communautaire**. LIFE cofinance ainsi des actions en faveur de l'environnement dans l'Union européenne et dans certains pays tiers. Au service du développement durable, LIFE vise à contribuer à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à la mise à jour de la politique et de la législation communautaires dans le domaine de l'environnement, ainsi qu'à l'intégration de l'environnement dans les autres politiques de l'Union européenne. Son objectif est aussi d'explorer de nouvelles solutions aux problèmes environnementaux de dimension communautaire.

LIFE se présente sous trois volets parmi lesquels le **LIFE-Nature dont l'objectif** spécifique est de **contribuer à la mise en oeuvre des réglementations communautaires sur la protection de la Nature : Directives "Oiseaux" (79/409/CEE) et "Habitats" (92/43/CEE)**, et notamment à la **constitution du réseau européen d'espaces protégés "Natura 2000"** visant la gestion et la conservation *in situ* des espèces faunistiques et floristiques et des habitats les plus remarquables de l'Union.

## Présentation du projet dans son ensemble – [www.liferuisseaux.org](http://www.liferuisseaux.org)

### Objectifs

La valeur écologique et le rôle fonctionnel des hydrosystèmes de têtes de bassins sont souvent sous-estimés et encore mal connus. De par leurs faibles dimensions, ces milieux sont souvent peu pris en compte dans les réflexions d'aménagement. L'objectif **programme LIFE « Ruisseaux de têtes de bassins et faune patrimoniale associée »** est **d'expérimenter des techniques de préservation et de restauration de la qualité de l'eau et des habitats liés aux ruisseaux de têtes de bassins sur les régions de Bourgogne et de Franche-Comté afin de bénéficier d'exemples reproductibles.**

Les actions seront réalisées de manière à favoriser les quatre principales espèces de l'Annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore (92/43/CEE) liées à ces milieux : **Ecrevisse à pieds blancs, Moule perlière, Lamproie de Planer, Chabot**. Ces espèces serviront de marqueurs biologiques afin de juger des résultats des actions sur les milieux. De plus, certaines de ces espèces, Ecrevisse à pieds blancs et Moule perlière sont actuellement en très fort déclin sur la zone considérée du fait des atteintes portées à leur habitat.

### Actions et moyens prévus

Au cours du programme, trois grands axes d'actions seront engagés :

- \_ des **travaux de restauration physique des milieux dégradés** : renaturation directe du lit mineur et majeur, amélioration de la connectivité des ruisseaux, restauration des soutiens d'étiage en agissant sur les zones d'alimentation.
- \_ des **actions d'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau**, en travaillant sur les rejets domestiques, les perturbations liées aux exploitations forestières, agricoles ou aux étangs. Il est important de noter qu'une partie des actions aura un rôle préventif afin de prévenir les atteintes au milieu en mettant en place des aménagements ou par des actions de sensibilisation.
- \_ des **actions directement liées aux populations d'Ecrevisses à pieds blancs**, en travaillant sur des tentatives de réintroduction et de contrôle des espèces exotiques envahissantes.

### Résultats attendus

Par cet ensemble d'actions, nous espérons une **augmentation des populations** d' Ecrevisse à pieds blancs, Moule perlière, Lamproie de Planer, Chabot. En plus de préserver ces espèces en déclin important, une recolonisation naturelle sera le témoignage de la réussite de l'amélioration de l'habitat. Ces résultats **favoriseront indirectement tout l'ensemble de la faune et de la flore aquatiques présentes dans les têtes de bassins.**

Nous espérons bénéficier à la fin du programme d'un **panel d'expériences pouvant être reproduites localement ou sur d'autres sites du réseau européen Natura 2000**. La réalisation d'un programme de cette ampleur permettra également de mieux sensibiliser les acteurs locaux et le grand public que ne l'auraient fait quelques actions isolées. Il sera un important vecteur à la prise de conscience collective de la fragilité et des rôles écologiques et hydrologiques majeurs des petits hydrosystèmes.

### Financement

Commission Européenne (50%), Agences de l'eau Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse, du Conseil Régional de Bourgogne, du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et les quatre partenaires impliqués (Parc naturel régional du Morvan, Parc naturel régional du Haut-Jura, Office National des Forêts et ADAPEMONT).

# 1. Objectifs de l'action et place dans le programme LIFE « Ruisseaux de têtes de bassins et faune patrimoniale associée »

Protéger et restaurer les habitats de l'écrevisse à pieds blancs et du chabot du ruisseau de Vaucorniau :

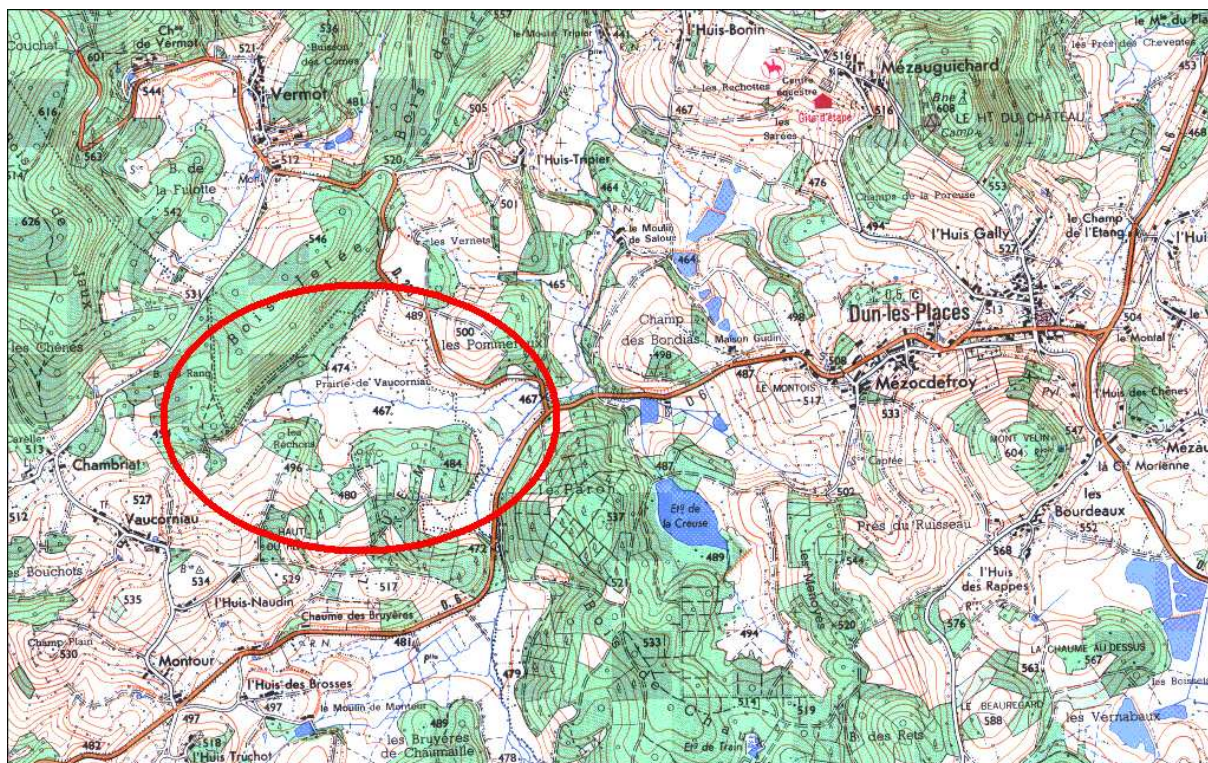
- \_ en limitant l'accès du bétail aux berges et au lit par la pose de clôture
- \_ et en replantant une ripisylve qui améliore la qualité des habitats par l'ombrage apporté et par la création de caches en sous berges dans le chevelu racinaire.

## 2. Contexte géographique

Région : Bourgogne

Département : Nièvre

Commune : Brassy/Dun les Places



### 3. Méthodes et moyens

L'attente du Parc naturel régional du Morvan a été déclinée, dans le tableau suivant :

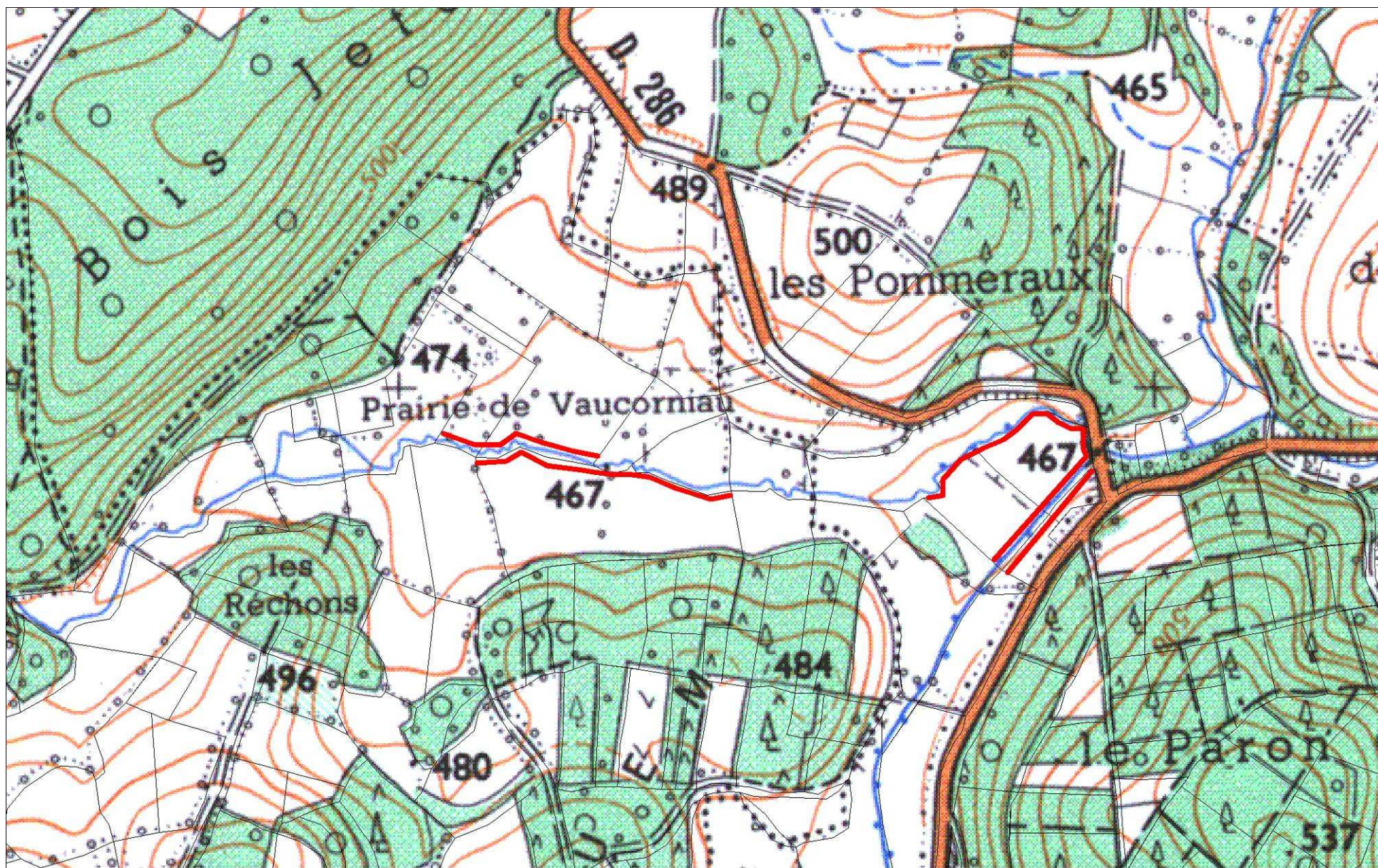
- à la fois sur un plan "**contenu**" (colonne de gauche) correspondant à ce qui est attendu en terme de résultats, de documents...
- et sur un plan "**implications**" (colonne de droite) correspondant aux conséquences que ces attentes entraînent sur la prestation attendue

Par ailleurs, dans ces tableaux :

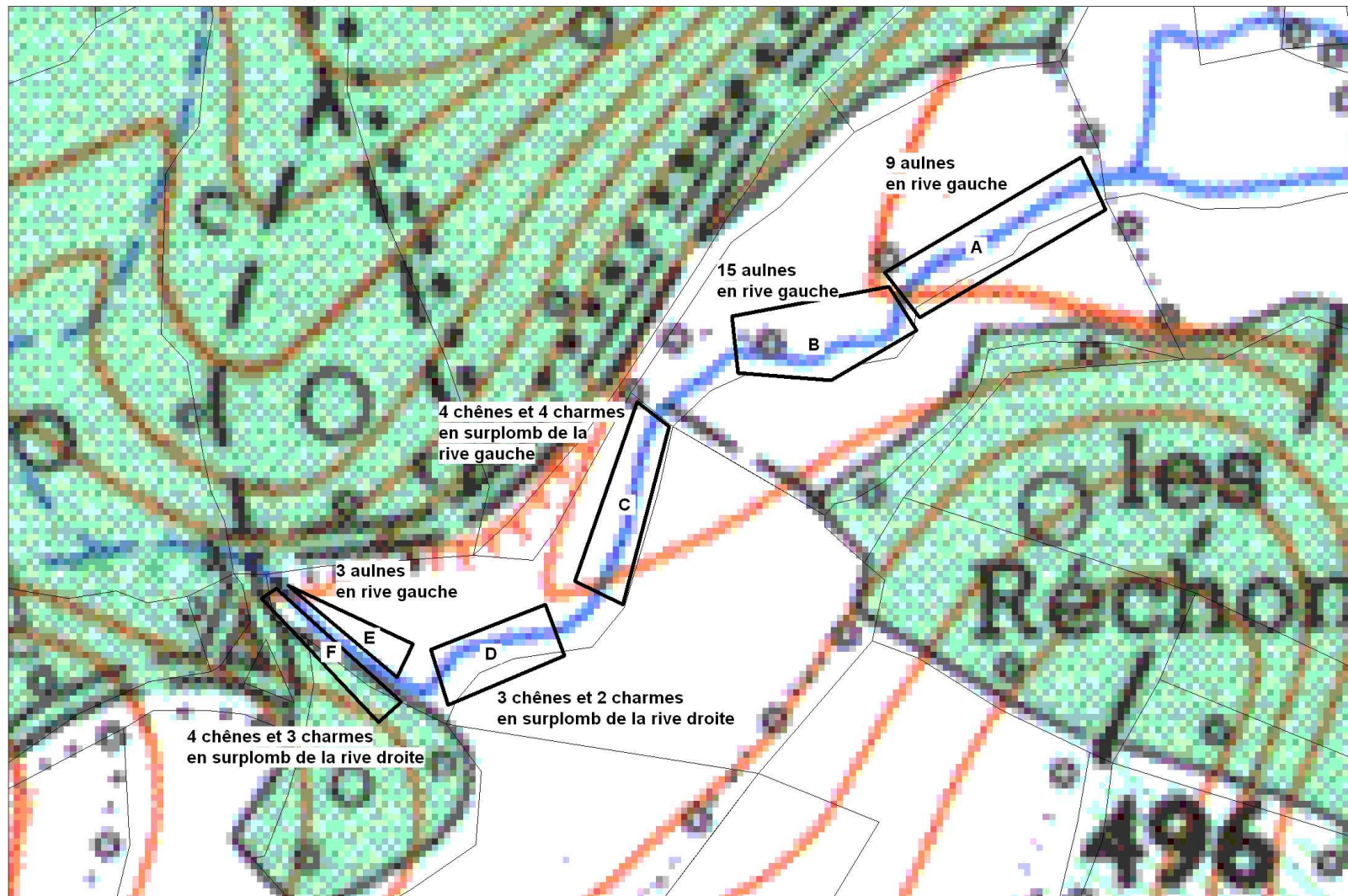
- le Parc naturel régional du Morvan, qui pilotera l'opération, est désigné par "le maître d'ouvrage".
- L'entrepreneur auquel sera confié le travail est désigné sous le vocable "le prestataire".

Contenu	Implications
<p>Le travail demandé comprend plusieurs volets :</p> <p>1- Plantation d'arbres en berge sur la parcelle de prairie amont.</p> <p>2- Pose de clôtures le long du ruisseau de Vaucorniau sur la zone intermédiaire, avec 2 points d'abreuvement stabilisés</p> <p>3- Plantations d'aulnes sur la zone aval, sur environ 300m</p> <p>4- Pose de clôture sur la zone aval, sur le ruisseau de Vaucorniau et du Saint-Marc</p>	<p>Différentes essences seront plantées : aulne glutineux (27), chêne pédonculé (11), charme (9). Le propriétaire n'étant pas favorable à la pose d'une clôture, une protection individuelle des baliveaux sera installée. Les baliveaux seront de 1 à 2 m de haut, issus de pépinière sur sol acide. Ils seront paillés sur 1 m<sup>2</sup> afin de faciliter leur reprise. Voir carte de localisation ci-dessous.</p> <p>Le linéaire à clôturer est d'environ 600 m. Les piquets à installer sont des piquets fendus en acacia, de 2,50m de long, qui seront enfoncés d'un mètre mécaniquement. Un piquet sera mis tous les trois mètres, soit environ 200 piquets. Les piquets seront alignés à environ 5 mètres de la berge. La clôture sera constituée de 4 rangées de fils barbelés.</p> <p>2 points d'abreuvement seront aménagés dont un de type « gué » sur une largeur de 3 m et un permettant l'accès sur une rive mais ne permettant pas le passage des animaux (sur environ 3 m de large).</p> <p>Un aulne glutineux sera planté tous les 5 m environ, soit 60 baliveaux de 1 à 2m de haut, implantés en bordure du ruisseau. Les plants proviendront d'une pépinière sur sol acide, ou seront prélevés dans un bois du Morvan sous réserve de l'accord du propriétaire. Ils seront paillés sur 1 m<sup>2</sup> afin de faciliter leur reprise.</p> <p>Le linéaire à clôturer est d'environ 700 m. Les piquets à installer sont des piquets fendus en acacia, de 2,50m de long, qui seront enfoncés d'un mètre mécaniquement. Un piquet sera mis tous les trois mètres, soit environ 230 piquets. Les piquets seront</p>

Remarques générales	<p>alignés à environ 2 mètres de la berge. La clôture sera constituée de 4 rangées de fils barbelés.</p> <p>1 points d'abreuvement stabilisé sera aménagé, de type « gué » sur une largeur de 3 m.</p> <p>Compte-tenu de la faible portance des sols (prairies humides à paratourbeuses), des <b>engins adaptés</b> seront utilisés (pneus basse pression / chenillettes...) et les travaux nécessitant des engins seront réalisés autant que possible dans une période « sèche ».</p>
---------------------	--



Localisation des clôtures (en rouge) sur la zone intermédiaire et la zone aval du ruisseau de Vaucorniau



**Plantations d'arbres en bordure du ruisseau de Vaucorniau - schéma des zones et des essences concernées / Ech : 1/2000**

Zone de plantation (voir carte de localisation)	Type de plantation	Rive concernée	Densité de plantation	Essences proposées et nombre de plants
A	En berge	gauche	1/10 m	Aulne glutineux (9)
B	En berge	gauche	1/5 m	Aulne glutineux (15)
C	En surplomb de la berge	gauche	1/ 10 m	Chêne pédonculé (4), charme commun (4)
D	En surplomb de la berge	droite	1/10 m	Chêne pédonculé (3), charme commun (2)
E	En berge	gauche		Aulne glutineux (3)
F	En surplomb de la berges	droite	1/10m	Chêne pédonculé (3), charme commun (2)

Carte et détail de la localisation des plantations sur la zone amont, dans la prairie

#### 4. Résultats attendus

Les travaux devront être **terminés pour la fin de l'année 2008**, les conditions hydrologiques de la fin de l'été 2007 ne garantissant pas actuellement que l'accès aux terrains (pour les travaux nécessitant l'utilisation d'engins) sera possible dans de bonnes conditions d'ici la fin 2007.

Le maître d'ouvrage fournira au prestataire sélectionné les coordonnées des propriétaires afin d'organiser au mieux les travaux avec l'utilisation agricole des terrains.

Toute proposition complémentaire du prestataire sera la bienvenue mais devra être argumentée et clairement identifiée en termes de coût supplémentaire induit.

Si le prestataire rencontrait une difficulté à satisfaire l'une des demandes du maître d'ouvrage, il pourrait proposer une solution de remplacement en argumentant son choix et explicitant les points de blocage.

#### 5. Candidatures

##### Principaux critères de sélection

Le Parc naturel régional du Morvan arrêtera le choix du prestataire en se concentrant par ordre de priorité sur :

- les **références** du prestataire et des personnes qui travailleront sur cette mission, la liste du matériel disponible pour la réalisation des travaux, ainsi que l'origine pressentie des essences à planter

- le **calendrier** proposé, indiquant les périodes pressenties pour les plantations d'une part et pour les autres aménagements d'autre part
- le **coût** de la prestation

### Contenu des candidatures

Les offres devront comporter :

- la référence au programme LIFE Ruisseaux : LIFE04NAT/FR/000082, et celle de l'action concernée, figurant en page de garde de ce cahier des charges
- la proposition d'un budget total et détaillé – chaque poste de dépense et chaque élément optionnel devra clairement apparaître sur le devis
- une liste de références (travaux similaires récemment menés) du prestataire
- un calendrier indicatif de réalisation de la mission

### Dépôt des candidatures

Les candidatures devront parvenir au maître d'ouvrage au plus tard **le 1<sup>er</sup> octobre 2007-12h00**– sous version informatique ou papier.

Les offres sont à adresser à :

**Monsieur le Président**  
**du Parc naturel régional du Morvan**  
**Action LIFE C1-2006-1-8 (2)**  
**Maison du Parc**  
**58230 SAINT-BRISSON**  
 03-86-78-79-28  
[eric.pesme@parcdumorvan.org](mailto:eric.pesme@parcdumorvan.org)

## 6. Modalités de variation des prix

Les prix du présent marché sont fermes et actualisables conformément aux dispositions de l'article 18-III du Code des Marchés Publics. A savoir que la formule d'actualisation indiquée ci-après, s'appliquera dans la mesure où un délai de 3 mois s'écoule entre le mois d'établissement des prix (appelé Mo) et la date de début d'exécution des prestations.

### 6-1) Modalités d'actualisation

#### 6.1.1 Choix de l'index de référence :

L'index de référence I choisi en raison de sa structure pour l'actualisation des prix des travaux est l'index national décrit ci-après :

PRESTATIONS	INDEX CORRESPONDANT
Index général tous travaux	TP 01

Les valeurs de cet index sont disponibles sur les sites internet de l'INSEE ou sur EQUIPEMENT.GOUV.

### 6.1.2 Mois d'établissement des prix

Le mois d'établissement des prix dans le cadre de ce marché est : Octobre 2007, soit le mois de remise des offres.

### 6.1.3 Formule d'actualisation :

Les prix du marché sont actualisables par application, d'un coefficient, unique appliqué à chacune des situations, d'actualisation des prix, déterminé par la formule suivante :

$$C_n = TP\ 01\ (d-3) / TP\ 01\ 0$$

Où :

$C_n$  = coefficient d'actualisation à calculer une fois et à appliquer sur chacune des situations  
TP 01 d-3 = Valeur de l'index TP 01, 3 mois avant la date de début d'exécution des prestations. Par exemple, si les travaux débutaient au mois de Janvier 2008, l'index de référence serait celui d'octobre 2007.

TP 01 0 = Valeur de l'index TP 01 lors du mois d'établissement des prix (octobre 2007).

---

*Pour davantage de renseignements contacter :*  
*Eric PESME ou Pierre DURLET – responsables de l'opération au Parc naturel régional du Morvan*  
[eric.pesme@parcdumorvan.org](mailto:eric.pesme@parcdumorvan.org) 06.86.12.44.42  
[pierre.durlet@parcdumorvan.org](mailto:pierre.durlet@parcdumorvan.org) 06.79.76.42.98